



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transformation de l'Arsenal de Morges

L'Arsenal de Morges va être transformé, pour accueillir dès octobre 2004 les bureaux de la Région militaire 1 et de la Brigade blindée 1. Le Conseil d'Etat a approuvé le projet et soumis à la Commission des finances du Grand Conseil, qui l'a acceptée, une demande de crédit de Fr 795'700 pour la part cantonale du financement des travaux. La part de la Confédération s'élève à un million.

Le déplacement du Service de la santé publique au bâtiment administratif de la Pontaise, prévu depuis l'opération Orchidée, nécessite le transfert des bureaux administratifs qui y sont actuellement mis à disposition de la Confédération pour la Région militaire 1 et la Brigade blindée 1.

Une étude, conduite conjointement par les services cantonaux compétents et les services techniques du Département fédéral de la défense, de la population et du sport (DDPS), a conclu au déménagement de ces bureaux dans les bâtiments de l'Arsenal cantonal de Morges. Le coût des travaux de transformation de l'aile sud du bâtiment est devisé à Fr. 1'795'700.--. Il sera couvert par le DDPS à hauteur de Fr. 1'000'000.--, le solde étant pris en charge par le Canton.

Le DDPS continuera à louer à l'Etat de Vaud les locaux nécessaires à ces deux unités, qui seront rejointes à Morges par les collaborateurs de l'Office de coordination 1. Ceux-ci occupent actuellement le château de Béthusy à Lausanne, tout comme le Corps d'armée de campagne 1 qui sera dissous à fin 2003. Ainsi, quelques 18 à 19 collaborateurs du DDPS seront réunis à Morges.

Les bureaux de l'Arsenal cantonal, qui passera dans le giron fédéral le 1er janvier 2004 en devenant une filiale des Arsenaux et places d'armes de la Région Léman, seront déplacés dans l'aile ouest du site.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juillet 2003

Olivier Durnat, Chef du service de la sécurité civile et militaire, tel 079/ 434 98 08